



Réf. Farde e-Assemblées : 2395978

N° OJ : 8

Projet d'Arrêté - Conseil du 10/05/2021

Objet : Octroi de subsides pour des projets en lien avec les plans d'actions Egalité des Chances.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu les crédits à l'article 84201/33202 du budget ordinaire 2021;

Considérant que dans le cadre des actions entreprises par la Ville de Bruxelles pour promouvoir l'égalité des chances et lutter contre tout type de discrimination, des subsides peuvent être accordés à différentes asbl et ONG;

Considérant que des subsides peuvent être octroyés à des projets, particulièrement en lien avec les plans d'actions de l'égalité des chances;

Considérant que les projets ci-dessous ont des liens transversaux avec les plans d'actions existants de la cellule égalité des chances (égalité hommes/femmes; handicap, inclusion et accessibilité et inclusion et lutte contre la discrimination de personnes LGBTQI+);

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : un subside est octroyé pour un montant total de 625,00 EUR sur l'article 84201/33202 à l'association suivante :

- Ella Kenniscentrum Gender en ethniciteit asbl - "Formation sur la violence conjugale" - 625,00 EUR.

Annexes :